

Compiègne gagnante !

Questionnaire AU5V

Quelle politique générale en faveur des modes (de déplacements) actifs (vélos et piétons) souhaitez-vous mettre en place ?

Notre projet englobe tous les types de déplacement dans la ville. Les piétons et les vélos doivent y avoir une place de choix. Compiègne doit prévoir un véritable plan de déplacement favorisant la fluidité partout dans la ville. S'agissant des pistes cyclables, nous souhaitons impérativement aller vers la sécurisation de ce type de déplacement que ce soit pour les loisirs ou déplacements quotidiens utilitaires. Les piétons, quant à eux, doivent pouvoir aller et venir dans une ville où les atouts touristiques et culturels sont mis en valeur.

Nous souhaitons un plan de déplacement global prenant en compte tous les modes de déplacements à l'échelle de l'ARC avec à chaque fois des trajets adéquats et fluides d'un point à l'autre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

En fonction des possibilités techniques et les dimensions de voiries il s'agit de proposer soit :

- des aménagements spécifiques réservés aux cyclistes séparés des autres modes de déplacements (bandes cyclables, dans les deux sens de la voirie)
- des aménagements partagés avec différents modes de déplacements (couloirs de bus, voiries en zone 30 ou 20 dite « circulation apaisée », partage avec les rues piétonnes...).

Quel objectif vous fixerez-vous concernant la part modale (ou pourcentage) des déplacements effectués en vélo au niveau de la commune/agglomération ?

Un plan de déplacement digne de ce nom doit pouvoir inclure une part non négligeable de déplacement possible en vélo. Soyons audacieux ! Compiègne de demain est une ville où il ne sera plus rare de se déplacer en vélo. Il s'agit d'une prise en compte respectueuse de l'environnement. Il s'agit aussi d'une approche moderne qui met à l'honneur la circulation douce et qui tient compte de la qualité de vie attendue des habitants.

Nous intégrerons les modes doux dans les projets d'aménagements urbains comme la requalification du quartier de la gare. A chaque fois qu'un aménagement de voirie se fera, en fonction des possibilités techniques, des pistes cyclables seront créées. Il s'agit de rendre la ville accessible à tous les usagers.

Nous voulons un développement urbain cohérent qui assure une part modale pour le vélo d'au moins supérieure ou égale aux déplacements effectués par les transports en commun.

Quels moyens financiers y consacrez-vous ?

Les budgets des villes sont généralement limités, celui de Compiègne encore plus. Cependant, avec le constat de l'épuisement des ressources, les émissions de CO2, les objectifs du développement durable, les villes sont de plus en plus incitées à mettre en œuvre des actions qui répondent à ces préoccupations qui sont également des enjeux européens, nationaux, et régionaux. Nous pouvons bénéficier à ce titre des subventions type FEDER, du conseil général, du conseil régionalet bien sûr avec l'appui de la Ville et de l'ARC.

Créerez-vous une ligne budgétaire spécifique sur cette thématique ?

Nous souhaitons proposer un plan pluriannuel d'investissement pour la création des pistes cyclables.

Quelle organisation et quels moyens humains proposerez-vous à Compiègne et au sein de la communauté de communes, pour mettre en œuvre votre politique concernant les modes actifs ?

Nous pensons qu'une réflexion à l'échelle de l'ARC est nécessaire pour proposer une réponse adéquate. Cette réflexion sur les modes doux ne peut se faire que par la constitution d'une équipe pluridisciplinaire pour la partie technique, des élus, des associations (des cyclistes), des usagers et autres institutions comme les autorités organisatrices des transports....Il est utile de proposer un projet en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Y aura-t-il au sein de votre équipe municipale un adjoint en charge de ces questions ?

Oui, nous avons des personnes avec des compétences diverses : usagers, urbaniste, architecte, écologiste... Autant de personnes qui se préoccupent de l'avenir de la ville, donc du vélo.

Etes-vous favorable à la participation active de la ville de Compiègne à l'Observatoire des mobilités actives des villes de l'Oise de plus de 5000 habitants, mis en place par plusieurs associations isariennes, dont l'au5v ? (Voir aussi conférence-débat du 22 novembre 2013).

Oui, nous poursuivons également les mêmes objectifs pour améliorer le cadre vie des habitants.

Pourriez-vous détailler vos propositions et vos projets concernant l'application de la Loi sur l'air (L 228-2 du Code de l'Environnement / obligation de créer des itinéraires cyclables à l'occasion de chaque chantier de rénovation de voie urbaine) ?

Nous mettrons en place un plan pluriannuel afin de créer ces pistes cyclables non pas à l'occasion de chaque chantier mais par un projet global de rénovation et de création de voie.

- Le déploiement, voire la généralisation, des double-sens cyclables et du cédez-le-passage-cycliste-au-feu (tourne-à-droite) dans toute la commune ?

En fonction des faisabilités techniques des voiries cette solution sera priorisée dans la mesure du possible.

- Le réaménagement des abords de toutes les écoles, collèges et lycées de la commune afin de créer une zone de circulation apaisée, voire libérée de toute circulation automobile, et la création de stationnement vélos au sein de ces établissements (en lien avec leurs gestionnaires) ?

Nous proposons dans notre programme une sécurisation des aménagements des abords des écoles en créant des zones apaisées.

- L'aménagement de garages à vélos sécurisés et visibles au niveau de la gare ?

Dans le cadre du projet de requalification du quartier de la gare et de la création d'un pôle d'échanges multimodal, cette réflexion sur le vélo a lieu. En effet, nous pensons qu'il faut pouvoir proposer des garages à vélos sécurisés, facilement accessibles par la gare pour faciliter les flux de voyageurs, mais également, des locations de vélos facilement accessibles et visibles depuis la gare, c'est pourquoi il faut aussi proposer des stations de vélos de locations aux endroits stratégiques de la ville et de l'agglomération aussi si nous voulons favoriser ce mode de transport.

- La mise à zéro de tous les bateaux (bordures basses), pour le franchissement des trottoirs le long d'un itinéraire cyclable ?

Oui, dans la mesure du possible.

- La mise à zéro de tous les bateaux (bordures basses des trottoirs), au niveau de tous les passages protégés pour piétons (accessibilité PMR, poussettes, etc.) ?

Oui.

- Une plus grande sévérité envers le stationnement sauvage sur les trottoirs et les bandes cyclables avec un montant d'amendes dissuasives (lorsque la loi autorisera les communes à en fixer le montant), des contrôles fréquents des polices et la mise en place de protections physiques pour empêcher ce stationnement ?

Oui, mais nous préférons, une bonne conception de l'aménagement par des protections pour une meilleure efficacité.

- La communication sur l'usage des modes actifs ?

Par les outils de communication disponibles, ainsi que par la création ou renforcement d'évènements axés sur les modes actifs : parcours de santé ... Nous pensons qu'il faut privilégier les manifestations ciblant les jeunes publics car ce sont eux qui vont permettre également les mutations des modes de transports : organisation semaine vélo, semaine marche à pied, ...

- L'expression de la démocratie locale, en associant et en impliquant les associations d'usagers, dont l'au5v, à l'élaboration de tout projet concernant les déplacements et/ou modes actifs ?

Bien sûr, la concertation, la participation de toutes les acteurs de la démocratie locale est axe prioritaire comme décrit dans notre programme.

- L'augmentation de l'offre de stationnements vélos (arceaux !) en surface ?

Oui, ils doivent être situés et quantifiés à juste titre.

- La mise en place de sas vélos aux feux rouges ?

Oui.

Que pensez-vous de notre proposition de limiter la vitesse sur l'ensemble de la ville à 30 km/h (à l'exception d'une liste restreinte d'axes structurants, comme développé dans le document ci-joint "Ville à 30") ?

Elle va dans le sens de notre proposition à savoir favoriser « une circulations apaisée en ville »

Auriez-vous d'autres éléments de réflexion ou d'information à nous communiquer ?

Nous pensons que la mise en place d'une charte d'aménagement des pistes cyclables sera un bon outil pour faire des propositions adéquates.

Compiègne,

Le 19 mars 2014.